

CONSERVATOIRE DE CANNES

ÉTABLISSEMENT MUNICIPAL CLASSÉ À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

ATTENTION

Dossier de candidature à déposer à
l'accueil du Conservatoire
jusqu'au **14 Décembre 2022**.

Tout dossier incomplet sera refusé. Passé le délai,
l'élève pourra continuer en cursus traditionnel.

**DOSSIER DE CANDIDATURE EN CLASSE
A AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

VEUILLEZ COMPLÉTER CE DOSSIER EN CAPITALES D'IMPRIMERIE

**CADRE RÉSERVÉ À
L'ADMINISTRATION**

Dossier déposé le :

.....

NOM DE L'ÉLÈVE :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Établissement dans lequel sera scolarisé l'élève en 2022-2023 :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Collège Capron | } | Niveau <input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} |
| <input type="checkbox"/> Collège Les Mûriers | | |
| <input type="checkbox"/> Collège Gérard Philippe | | |
| <input type="checkbox"/> Collège Sainte-Marie | | |
| <input type="checkbox"/> Collège Stanislas | | |
| <input type="checkbox"/> Collège les Vallergues | | |
| <input type="checkbox"/> Collège du Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower | | |
| <input type="checkbox"/> Lycée du Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower - Niveau <input type="checkbox"/> Seconde <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> Terminale | | |

DISCIPLINES MUSICALES ÉTUDIÉES EN 2022-2023

Lister (à l'exception de la Formation Musicale, et de la pratique collective de la discipline AH, obligatoires et imposées) :

DOMINANTE instrumentale ou vocale :
.....

2^{ème} discipline (s'il y a lieu) :
.....

3^{ème} discipline (s'il y a lieu) :
.....

Pour les candidats extérieurs au Conservatoire de Cannes, merci de préciser les niveaux atteints et de fournir des justificatifs.

COORDONNÉES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE :

NOMS ET PRÉNOMS :

ADRESSE DOMICILE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TÉLÉPHONE DOMICILE ou TRAVAIL :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

Veuillez informer le Conservatoire de toute modification de coordonnée. Dans le cas contraire, vous risquez de ne pas être informé.

INFORMATIONS



Ce dossier de candidature n'entérine pas l'inscription de l'élève au Conservatoire pour l'année scolaire 2023-2024. Dans tous les cas, il sera impératif de procéder à une réinscription ou une préinscription administrative en mai - juin 2023 sur la page du Conservatoire de Musique du site de la Mairie de Cannes www.cannes.com.

AUDITIONS

Obligatoires pour tout candidat, elles auront lieu le 06 et 07 février 2023 pour les élèves déjà inscrits en A.H. en 2022-2023 et le 08 février pour les nouveaux candidats.

ÉLÈVE SCOLARISÉ EN 2022-2023 AU COLLÈGE CAPRON, GÉRARD PHILIPPE,
LES VALLERGUES,
A L'INSTITUTION SAINTE-MARIE OU STANISLAS
OU AU PNSD ROSELLA HIGHTOWER

Il appartient aux responsables des élèves de se rapprocher des collèges pour procéder à leur inscription et demander spécifiquement la classe à aménagement horaire.

L'administration du Conservatoire communiquera aux collèges la liste des élèves dont le projet de suivi d'un cursus en aménagements horaires est soutenu.

ÉLÈVE SCOLARISÉ EN 2022-2023 AU COLLÈGE LES MÛRIERS

Il appartient aux responsables des élèves de se rapprocher du collège pour procéder à leur inscription.

Indépendamment de cette inscription, un dossier de candidature en classe AH au collège devra être complété et ramené au Conservatoire (nous vous inviterons à venir le récupérer dès que le collège nous les aura transmis (vers mars 2023))

Une commission formée par les responsables du collège et ceux du conservatoire étudiera les dossiers des élèves dont le projet d'intégration dans une classe à aménagement horaire est soutenu par le conservatoire.

La décision définitive d'intégration de l'élève dans une classe à aménagement horaire est communiquée aux responsables au cours du mois de mai.

Attention, par défaut, le collège ne peut accepter de dossier en dehors de son secteur.